

AXA INVESTMENT MANAGERS
Société Anonyme au capital de 51.936.147,25 €
Siège Social : Tour Majunga - La Défense 9
6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux
393 051 826 RCS Nanterre
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 25 MARS 2025

[...]

Première résolution – Augmentation du capital de la Société en numéraire

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à l'Assemblée, du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et du projet des statuts modifiés de la Société,

après avoir constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré,

décide :

- de procéder à une augmentation du capital (l'« **Augmentation de Capital** ») de la Société en numéraire, d'un montant, en nominal, de trois millions six cent sept mille quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quinze centimes (3.607.097,75 euros), pour le porter de cinquante et un millions neuf cent trente-six mille cent quarante-sept euros et vingt-cinq centimes (51.936.147,25 euros) à cinquante-cinq millions cinq cent quarante-trois mille deux cent quarante-cinq euros (55.543.245 euros) par l'émission de deux cent trente-six mille cinq cent trente et une (236.531) actions ordinaires nouvelles de quinze euros et vingt-cinq centimes (15,25 euros) de valeur nominale chacune ;

[...]

Deuxième résolution – Suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit

[...]

L'Assemblée Générale [...]

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à l'Assemblée et du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce,

sous réserve de l'adoption de la première résolution ci-dessus,

décide :

- de réserver la totalité de la souscription des deux cent trente-six mille cinq cent trente et une (236.531) actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital à [...],
- conformément aux dispositions des articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux deux cent trente-six mille cinq cent trente et une actions nouvelles à émettre.

[...]


Troisième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou l'autre des décisions adoptées.

[...]

Pour copie certifiée conforme



Madame Caroline Chevillard
Secrétaire de l'assemblée générale